MAIRIE DE
PUGET-VILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à 17 h 00, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Latour sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de conseillers municipaux représentés : 3
Nombre de conseillers municipaux absents : 1
Nombre de votants : 26

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2021

Ordre du jour affiché le : 26 mars 2021

Présents : ALTARE Catherine, FOSSÉ Didier, BRISSI Jacqueline, BOYER Frédéric, CORDEIL Corinne, BONGIORNO Gérard, HOUILLIER Florence, BIANCHERI Christian, BOLLA SCOTTO Claudine, ASTESIANO Franck, DROMER Agnès, ROUX Jean-Pierre, BRETON Géraldine, ROBERT Sébastien, HECKMANN Ingrid, PELLEGRINO Pascal, ZAMBOTTI Arlette, D'HAILLECOURT Thibaut, BEN DADDA Karim, FLOCH MALAN Marie-Laurence, AUDRA Jérémie, DUCREUX Céline, MASSE Jean Christophe.

Absent(s) ayant donné procuration : FERRARO Céline donne procuration à HECKMANN Ingrid, BOURAGBA Nathalie donne procuration à FOSSE Didier, CANNIZZARO Philipe donne procuration à FLOCH MALAN Marie-Laurence.

Absent(s) excusés : Tayeb GHEZALI

Secrétaire de séance : <u>Christian BIANCHERI</u>

Adoption du procès-verbal du 4 mars 2021 à l'unanimité.

1 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau : optimisation de la station d'épuration de la Ruol :

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bassin n°3 des lagunes du hameau de la Ruol y compris le réaménagement du regard d'entrée, la mise en place d'un canal de comptage en sortie et la rehausse ponctuelle des géomembranes des bassins n°1 et 2 pour éviter l'infiltration directe de l'eau dans le sol.
Ces opérations étant intimement liées au curage des bassins, elles doivent être menées conjointement.
.
Madame le Maire expose à l'assemblée que ce projet sera réalisé en 2021 et pourrait faire l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau.
Le coût global du projet est évalué à 145 000 € HT.
La subvention est de 72 500 € soit 50% du montant des travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet « d'optimisation de la station d'épuration du Hameau de La Ruol » pour un montant de 145 000,00 € HT et sollicite l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention le plus large possible, au titre de l'appel à projet « Rebond Eau biodiversité climat 2020-2021 ».

2 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau : sécurisation du site de gestion de l'Alimentation en eau potable de Terre Blanche :

Madame le Maire rappelle que l'alimentation en eau potable de la commune de Puget-ville se fait à partir de deux sites (Maire des Fontaines et Terre Blanche) exploités par des forages. Elle fut historiquement alimentée de manière gravitaire par la source de la Foux puis progressivement par des forages. Le forage de la Maire des Fontaine fut jusqu'en 1990, l'unique source d'alimentation en eau potable de la commune. Face au développement et à l'extension de la commune, il a été décidé de créer une nouvelle ressource au Nord-Ouest de la ville : « Terre Blanche ».
La commune souhaite sécuriser son alimentation en réalisant un nouveau forage sur le site de Terre Blanche dans l'enceinte du périmètre de protection immédiate des forages existants pour sécuriser le prélèvement du forage F1 datant de 1990 et qui présente vraisemblablement une dégradation de son tubage (Acier noir 200/206mm).
Madame le Maire expose à l'assemblée que ce projet sera réalisé en 2021 et pourrait faire l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau.
Le coût global du projet est évalué à 122 620 € HT.
La subvention demandée est de 61 310 € € soit 50% du montant des travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de « sécurisation du site de gestion de l'alimentation en eau potable Terre Blanche » pour un montant de 122 620,00 € HT HT et sollicite l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention la plus large possible, au titre de l'appel à projet « Rebond Eau biodiversité climat 2020-2021 ».

Arrivée de Mme BRISSI à 17 H 07

3 – Modification de l'autorisation de programme 2016-012 : groupe scolaire :

Madame le Maire rappelle que cette autorisation de programme s'élève à **4 318 688.18 €.**
Au 31/12/2020, les crédits consommés s'élevaient à 45 640.45 € sur les 49 434,08 € prévus lors de la dernière modification.
Compte tenu de l'exécution de l'opération, et après en avoir délibéré à la majorité (4 abstentions : Mesdames FLOCH MALAN – DUCREUX et Messieurs AUDRA – CANNIZZARO) le conseil municipal décide de proroger l'autorisation de Programme d'une année et de porter sa durée totale à 6 ans soit de 2016 à 2021 et de porter l'Autorisation de Programme Crédits de paiement (AP/CP) à 4 324 254.10 € selon la répartition des crédits de paiements suivante :

2016 : 395 852.66 (réalisé)
2017 : 770 838.61 (réalisé)
2018 : 3 001 996.91 (réalisé)
2019 : 100 565,92 € (réalisé)
2020 : 45 640.45 € (réalisés)
2021 : 9 359.55 €

4 – Modification de l'autorisation de programme 2019-01 suppression du PN 24 La Ruol :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'importance de supprimer le passage à niveau n°24 situé à la Ruol jugé dangereux depuis de nombreuses années et régulièrement en panne.
L'Autorisation de Programme avait été portée à 390 000 € € TTC et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :
2019 : 4 680 € (réalisé)
2020 : 60 000.00 €
2021 : 325 320.00 €.
Compte tenu des études réalisées sur l'exercice 2019 et des différents échanges avec la SNCF en 2020, il convient de modifier l'Autorisation de Programme (AP) et d'ajuster les crédits de paiement conformément aux réalisations sur les exercices 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Prolonger la durée de l'Autorisation de programme (AP) de 2 ans et porter l'AP à 5 ans au total,
- Modifier la répartition des Crédits de Paiements (CP) comme suit :

Coût et Plan de financement						
		EXERCICES				
SUPPRESSION PN N°24 LA RUOL		**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
	DEPENSES	**390 000 €**				
	Crédit de paiement	4 680	0	67 500	100 000	217 820
	RECETTES	**390 000 €**				
	Subventions			20 000	50 000	150 000
	Emprunts et /ou autofinancement	4 680		47 500	50 000	67 820

5 – Modification de l'autorisation de programme 2020-01 : travaux de sécurisation de Haute Ville : Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de sécurisation sur le site de Haute-Ville (Sainte-Philomène).
Le montant estimatif des travaux de la phase 2 s'élève à 958 126 € TTC correspondant à :
- Consolidation du rempart Nord (Presbytère)
- Restauration des Toitures & Façades du Presbytère
- Restauration d'éléments de vestiges épars sur le Site
- Restauration des Soutènements Sud & Bâtiments Annexes Sud-Est

L'autorisation de Programme avait été portée à 958 126 € € TTC et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :

2020	Etudes et travaux à hauteur de 29 126 € TTC
2021	Etudes et Travaux à hauteur de 650 000 € TTC
2022	Etudes et Travaux à hauteur de 279 000 € TTC

Compte tenu de l'execution de l'opération et des différentes études menées au cours de l'exercice 2020, il convient de modifier la durée de l'autorisation de programme (AP) et de modifier la répartition des crédits de paiements (CP).
Il convient ainsi de Prolonger la durée de l'Autorisation de programme (AP) de 2 ans et porter l'AP à 5 ans au total et de modifier la répartition des Crédits de Paiements (CP) comme inscrit dans le tableau qui vous est présenté.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide **DE MAINTENIR** l'autorisation de programme n°2020-01 à 958 126 € TTC, **DE PORTER** la durée de l'Autorisation de Programme à 5 ans, soit jusqu'à 2024, **DE REPARTIR** les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

2020 : 720 € (réalisé)
2021 : 290 000 €
2022 : 200 000 €
2023 : 228 406 €
2024 : 239 000 €.

6 – Création d'une autorisation de programme au budget primitif 2021 : requalification du chemin de la Bouchonnerie : Madame la Maire explique que compte-tenu du coût des travaux, leur durée et dans un souci de bonne gestion, il convient de gérer l'opération « Requalification du chemin de la Bouchonnerie » selon la procédure des autorisations de programme.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2021 au budget primitif de la commune :

Coût et Plan de financement				
		EXERCICES		
Requalification du chemin de la Bouchonnerie		**2021**	**2022**	**2023**
	DEPENSES	**700 000 €**		
	Crédit de paiement	280 000	220 000	200 000
	RECETTES	**700 000 €**		
	Emprunts et /ou autofinancement	280 000	220 000	200 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise la création d'une autorisation de programme pour l'opération n°49 « **Requalification du chemin de la Bouchonnerie ».**

7 – Budget principal de la commune : adoption du compte de gestion 2020 :

Madame le Maire précise, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur Percepteur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	4 105 147,35 €	1 714 776.42 €
Dépenses	3 799 355,10 €	1 784 218,03 €
Résultats de l'exercice 2020	+ 305 792.25 €	- 69 441.61 €
Report de l'exercice 2019	+ 1 151 881.83 €	- 1 184 854.32 €
Résultats de clôture 2020	+ 1 457 674.08 €	*- 1 254 295,93 €*
Soldes des restes à réaliser 2020 *RAR dépenses* *RAR recettes*		*+ 572 893.65 €* *421 712.43 €* *994 606.08 €*
Résultat corrigé des RAR		*-681 402.28 €*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget principal dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame Le Maire quitte la séance

8 – Budget principal de la commune : adoption du compte administratif 2020 : le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	4 105 147,35 €	1 714 776.42 €
Dépenses	3 799 355,10 €	1 784 218,03 €
Résultats de l'exercice 2020	**+ 305 792.25 €**	- **69 441.61 €**
Report de l'exercice 2019	**+ 1 151 881.83 €**	- 1 184 854.32 €
Résultats de clôture 2020	**+ 1 457 674.08 €**	***- 1 254 295,93 €***
Soldes des restes à réaliser 2020 *RAR dépenses* *RAR recettes*		***+ 572 893.65 €*** *421 712.43 €* *994 606.08 €*
Résultat corrigé des RAR		-***681 402.28 €***

Mme ALTARE réintègre le conseil municipal.
Arrivée de Mme BOLLA SCOTTO à 17 H 30.

9 – Budget principal de la commune : affectation du résultat 2020 : après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un résultat de clôture de **+ 1 457 674.08 €**
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	
Affectation en réserves en investissement (D 1068)	**- 681 402.28 €**
Report en fonctionnement (R 002)	**+ 776 271.80 €**

10 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales : La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.
A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à trois années de baisses successives.
En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.
En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçues au profit du budget de l'Etat. De ce fait, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.
Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescente du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.
Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021.
En dépit de cette période d'ajustement, la Loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.
Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Mesdames FLOCH MALAN – DUCREUX et Messieurs AUDRA – CANNIZZARO), le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2021 les taux des contributions directes locales suivantes :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 %
Soit un taux communal de 17.78 % (+5 % du taux 2020) majoré du taux départemental voté en 2020 (15.49 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,93

11 – Attribution d'une subvention au CCAS : pour équilibrer son budget 2021 le CCAS doit bénéficier d'une subvention de la commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal octroie une subvention d'un montant de 6 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale,

12 – Subventions allouées aux associations pour 2021 : **Considérant** l'importance de l'action des associations loi 1901 pour la vie locale et de leur complémentarité avec l'action publique,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser aux associations pour l'exercice 2021 les subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessous :

Associations	Attribution 2021
SPORT	
Club Athlétique Pugétois	3 500 € dont 500 € pour sécurité trail
BMX	4500 €
Club Cycliste la Cuersoise	250,00 €
Energie Zen	400,00 €
La Chibalonnaise (subvention + Fête locale)	2 000 € (dont 1000 € fête locale)
Danse Sons	600 €
Tennis Club Municipal	800,00 €
Foot Loisirs Pugétois	100,00 €
Rugby Club Puget-Ville	2 500,00 €
Fit'dance	500,00 €
MUSIQUE / CULTURE	
Musique Action Puget	2 000 € (1 000 € subvention + 700 € 1er mai + 300 € ateliers)

Jazz Variété Pugétois (école de musique)	5 000,00 €
La Compagnie Barre Phillips	700,00 €
Atelier des Tarentes	150,00 €
Comité des Fêtes Pugétois	2 500,00 € 2 abstentions : Mme BRETON et M. BONGIORNO
FAPAE	800,00 €
PATRIMOINE ET TRADITIONS	
Les Amis du Vieux Puget	800,00 € 1 abstention : M. ASTESIANO
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
Association Varoise des Anciens Combattants et Médaillés	200,00 €
Souvenir Français	200,00 €
LOISIRS	
Club Automne	800,00 € 1 abstention : Mme ZAMBOTTI
Club Couture	400,00 €
CHASSE ET PECHE	
Le Roseau du Réal	400,00 €
ECOLES / ENFANCE ET JEUNESSE	
Coopérative Scolaire Maternelle	600,00 €
Coopérative Scolaire Elémentaire	5 400,00 €
Les Enfants d'Abord	800,00 €
Lou Nistoun	100,00 €
AUTRES	
Donneurs de Sang Bénévoles	200,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	200,00 €

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES EN 2021 : 36 400 €.

13 – Budget principal de la commune : vote du budget primitif 2021 : Madame le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif. Elle expose au conseil que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire en fonctionnement et chapitre et opérations en investissement. Madame le Maire rappelle que le budget est élaboré avec reprise des résultats.
Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Mesdames FLOCH MALAN – DUCREUX et Messieurs AUDRA – CANNIZZARO) le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 4 830 398.80 €

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	776 271.80
013	Atténuation de charges	20 000.00
70	Produits des services	389 440.00
73	Impôts et taxes	2 479 593.00
74	Dotations et participations	960 493.00
75	Autres produits de gestion courante	51 600,00
76	Produits financiers	200,00
77	Produits exceptionnels	33 500,00
042	Opérations ordre de section à section	119 301,00
Total		**4 830 398.80**
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 074 392.00
012	Charges de personnel	2 151 566.16
014	Atténuation de produit	281 886,00
65	Autres charges de gestion courante	270 256.00
66	Charges financières	54 331.25
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
68	Provisions	31 000.00
023	Virement à la section d'investissement	713 274.21
042	Opérations ordre de section à section	250 693.18
Total		**4 830 398.80**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 4 600 763.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES dont Restes à Réaliser		
13	Subventions d'investissement + RAR	1 575 393.74
10	Dotations fonds divers	180 000.00
1068	Affectation en réserves d'investissement	681 402.28
16	Emprunts	350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	713 274.21
024	Produit des cessions	850 000.00
040	Opérations ordre de section à section	250 693.18
	Total	**4 600 763.41**

DEPENSES dont Restes à Réaliser		
20	Immobilisations incorporelles + RAR	106 508.00
21	Immobilisations corporelles + RAR	62 462.34
	Total des opérations d'équipement + RAR	2 204 996.39
16	Remboursement d'emprunts	853 199.75
040	Opérations ordre de section à section	119 301,00
001	Solde d'exécution d'Invest. reporté	1 254 295.93
	Total	**4 600 763.41**

Madame FLOCH MALAN : Pourquoi le prêt relais est de 700.000€ alors que le montant attendu de la vente est de 850.000 € ?
Madame SALMI : La vente initialement prévue au budget ne s'est pas réalisée en fin d'année et le besoin de souscrire un prêt relais s'est fait tardivement dans l'année, le besoin pour l'équilibre, compte tenu des réalisations de l'année était de 700 000 € car d'autres recettes avaient été encaissées dans l'année.
Le prêt relais prendra fin en décembre 2021.

14 – Budget annexe de l'eau : adoption du compte de gestion 2020 : Madame le Maire précise, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur percepteur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	**Section d'investissement**
Recettes	395 068.20 €	99 995.04 €
Dépenses	345 354.25 €	116 402.34 €
Résultats de l'exercice 2020	**+ 49 713.95 €**	**- 16 407.30 €**
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	+ 318 007.69 €	+ 154 790.00 €
Résultats de clôture 2020	**+ 367 721.64 €**	**+ 138 382.70 €**
Solde des restes à réaliser 2020		- 5 155.64 €
Résultat corrigé des RAR		***+ 133 227.06 €***

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mme ALTARE quitte la séance.

15 - Budget annexe de l'eau : adoption du compte administratif 2020 : le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe d'alimentation en eau potable de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	395 068.20 €	99 995.04 €
Dépenses	345 354.25 €	116 402.34 €
Résultats de l'exercice 2020	**+ 49 713.95 €**	**- 16 407.30 €**
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	+ 318 007.69 €	+ 154 790.00 €
Résultats de clôture 2020	**+ 367 721.64 €**	**+ 138 382.70 €**
Solde des restes à réaliser 2020		- 5 155.64 €
Résultat corrigé des RAR		***+ 133 227.06 €***

Mme ALTARE réintègre la séance.

16 - Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2020 : après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat du budget annexe d'alimentation en eau potable.
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :
- un résultat de clôture de **+ 367 721.64 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

AFFECTATION	
Report en investissement (R001)	**+ 138 382.70 €**
Report en fonctionnement (R 002)	**+ 367 721.64 €**

Arrivée de Mme BRETON à 18 H 25.

17 – Budget annexe de l'eau : vote du budget primitif 2021 : Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les conditions de préparation du budget annexe du service de l'alimentation en eau potable. Elle rappelle que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre, qu'il est financé par les usagers du service, le service étant un Service Public Industriel et Commercial.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 du service d'alimentation en eau potable annexé à la présente délibération avec reprise des résultats, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
Chapitres	**Montant**
70 - Ventre produits et services	357 000,00
75 - Autre produit de gestion courante	5,00
77 – Produits exceptionnels	200,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	42 504,07
002 - Report d'excédent de fonctionnement	367 721,64
TOTAL	**767 430,71**

DEPENSES	
Chapitres	**Montant**
011 - Charges à caractère général	144 900.00
012 - Frais de personnel	135 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 050,00
014 - Atténuation de produits	62 000,00
67 - Charges exceptionnels (titres annulés)	8 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	104 515,37
023 - Virement à la section d'investissement	306 865,34
TOTAL	**767 730,71**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitres	**Montant**
021 - Virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel)	306 865.34
040 - Opérations d'ordre de section à section	104 515.37
R001 – Solde d'exécution reporté	138 382,70
TOTAL	**549 763.41**
DEPENSES	
Chapitres	**Montant**
020 - Dépenses imprévues	24 883.70
20 - Immobilisations incorporelles	80 315.00
21 - Immobilisations corporelles + RAR	180 060.64
23 - Immobilisations en cours	222 000,00
040 - Opérations d'ordre	42 504,07
TOTAL	**549 763.41**

18 – Budget annexe de l'assainissement collectif : adoption du compte de gestion 2020 : Madame le Maire précise, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur Percepteur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	**Section d'investissement**
Recettes	313 557.80 €	78 339.82 €
Dépenses	256 604.71 €	173 873.07 €
Résultats de l'exercice 2020	**+ 56 953.09 €**	**- 95 533.25 €**
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	+ 522 737.49 €	+ 5 838.16 €
Résultats de clôture 2020	**+ 579 690.58 €**	**- 89 695.09 €**
Solde des restes à réaliser 2020		*+ 226 085.00 €*
Résultat corrigé des RAR		*+ 136 389.91 €*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget assainissement dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mme ALTARE quitte la séance

19 - Budget annexe de l'assainissement collectif : adoption du compte administratif 2020 : **CONSIDERANT** que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe de l'assainissement collectif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	**Section d'investissement**
Recettes	313 557.80 €	78 339.82 €
Dépenses	256 604.71 €	173 873.07 €
Résultats de l'exercice 2020	**+ 56 953.09 €**	**- 95 533.25 €**
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	+ 522 737.49 €	+ 5 838.16 €
Résultats de clôture 2020	**+ 579 690.58 €**	**- 89 695.09 €**
Solde des restes à réaliser 2020		*+ 226 085.00 €*
Résultat corrigé des RAR		*+ 136 389.91 €*

Mme ALTARE réintègre la séance.

20 – Budget annexe de l'assainissement collectif : affectation du résultat 2020 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :
- un résultat de clôture de **+ 579 690.58 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Résultat de l'exercice 2020	+ 56 953.09 €
Résultat antérieur reporté	+ 522 737.49 €
Résultat à affecter	**+ 579 690.58 €**
Solde de la section d'investissement 2020	- 95 533.25 €
Report de l'exercice 2019	+ 5 838.16 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (Déficit de financement)	**- 89 695.09 €**
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 226 085.00 €
Besoin de financement	***Nul***
AFFECTATION	
Report en investissement (D 001)	**89 695.09 €**
Report en fonctionnement (R 002)	**579 690.58 €**

21 – Budget annexe de l'assainissement collectif : vote du budget primitif 2021 : Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les conditions de préparation du budget annexe du service de l'assainissement collectif.
Elle rappelle que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre, qu'il est financé par les usagers du service, le service étant un Service Public Industriel et Commercial,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 du service de l'assainissement annexé à la présente délibération avec reprise des résultats, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
Chapitres	**Montant**
70 - Ventre produits et services	275 000,00
74 - Subvention d'exploitation	14 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	47 396,09
002 - Report d'excédent de fonctionnement	579 690,58
TOTAL	**916 091.67**

DEPENSES	
Chapitres	**Montant**
011 - Charges à caractère général	286 995.49
012 - Frais de personnel	85 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	8 000,00
014 - Atténuation de produits	30 000,00
66 - Charges financières	2 385,31
67 - Charges exceptionnels (titres annulés)	4 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	75 254,35
023 - Virement à la section d'investissement	424 356.52
TOTAL	**916 091.67**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitres	**Montant**
13 - Subventions d'équipement + RAR	250 743,00
021 - Virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel)	424 356.52
040 - Opérations d'ordre de section à section	75 254.35
TOTAL	**750 353,87**
DEPENSES	
Chapitres	**Montant**
16 - Emprunts (remboursement du capital)	11 434,41
20 - Immobilisations incorporelles + RAR	86 000,00
21 - Immobilisations corporelles + RAR	124 831,12
23 - Immobilisations en cours	366 380,00
020 - Dépenses imprévues	24 617,16
040 - Opérations d'ordre	47 396,09
D001 – Solde d'exécution reporté	89 695.09
TOTAL	**750 353,87**

QUESTIONS DIVERSES

Supermarché Zone commerciale :

1 – Madame FLOCH- MALAN interroge Madame le Maire : M. Bizzari est co-propriétaire des murs et du fonds de l'Intermarché de Cuers, des murs de celui de Carnoules nous semble-t-il. Sachant que mettre une enseigne de supermarché classique qui n'appartient pas au groupement « les Mousquetaires » sur la future zone risquerait de le concurrencer directement ou son locataire, nous aimerions savoir quelle sera l'enseigne du futur supermarché de la zone du Trenon. Nous attendons une réponse claire sur ce point car il n'est pas possible de faire croire aux Pugétois que M. Bizzari n'a aucune idée de l'enseigne qui verra le jour pour ce supermarché dont la surface de vente avoisine les 1000m².

Madame le Maire : Je n'ai aucune information à ce sujet. Je vous invite à poser la question directement à M. BIZZARI.

2 – Monsieur AUDRA : En tant que maire et les moyens d'actions que vous avez par votre fonction, que comptez-vous faire - concrètement - pour éviter la désertification du centre-ville, préserver les activités existantes et proposer des activités innovantes/originales ou qui viendraient compléter l'offre existante ?

Madame le Maire : Depuis 2014, nous n'avons de cesse de mettre en œuvre des actions diverses pour redynamiser le centre-ville.
A commencer par une politique cohérente de l'aménagement du territoire.
Ainsi, nous avons créé un parking de 47 places proche du centre-ville au quartier de la Planque.
Nous avons inscrit au PLU des Emplacements Réservés pour la création de 2 autres parkings proches du centre-ville.
Nous avons protégé les commerces sur la rue de la libération en interdisant leur changement de destination.

Nous avons fait le choix d'amener les services au cœur du village
En rapprochant l'école maternelle de l'école élémentaire.
Avec la création d'une crèche (non subventionnée par la commune) dans la maison Berthe.
En aménageant un local pour l'accueil d'un médecin.
Nous avons saisi l'opportunité d'ouvrir une banque postale pour pallier la fermeture de la poste. Aujourd'hui, les administrés bénéficient de plages horaires d'ouverture plus larges et mieux adaptés à leurs besoins.

Nous avons facilité la création de commerces en préemptant deux locaux. Le premier qui après réfection a permis la création d'un salon d'esthétique. L'autre local a été préempté plus récemment et nécessite des travaux d'aménagement.
Un deuxième commerce a pu ouvrir en 2020 dans le local communal de l'ancienne poste loué à un prix modéré pour la création d'un commerce venant complété l'offre existante.
Pendant le confinement de mars 2020, nous avons exempté les commerçants de la redevance d'occupation du domaine public et de leurs loyers.
Nous avons également développé le marché hebdomadaire.

Nous menons une politique d'embellissement du village pour attirer les visiteurs et l'aire de camping-cars est aussi un moyen d'y parvenir.

Il y a le projet de réfection de la rue de la libération.

Une autre piste en latence avec la crise sanitaire est **l'animation du centre-ville et le renforcement du lien social.**

Nous avons encore fait réaliser une étude par Cœur du Var pour la revitalisation du centre-ville qui pourra servir de fil conducteur.

Par ailleurs, la création de la zone artisanale et commerciale de La Lauvette devrait participer à cette dynamique

Madame FLOCH- MALAN : Vous parlez uniquement du passé, nous, nous voudrions connaitre les mesures que vous comptez prendre dans le futur pour redynamiser le centre-ville et éviter la désertification ?

Madame le Maire : Les actions que je vous ai citée concerne des actions passées mais également des actions à venir.

3- UNICIL Domaine de la Tour :

Madame DUCREUX : Lors du conseil municipal du 26 novembre 2020, vous justifiiez la construction de logements sociaux du fait que dans 15 ans, nous serions dans l'obligation de nous y soumettre car il pouvait être estimé que Cœur du Var passerait à 50000 habitants, le Luc 15000. Or, la loi SRU précise également que pour être soumis à cette obligation, il faut être dans une zone tendue ce qui n'est pas le cas pour Puget-Ville et vient s'ajouter à cela, que cette loi ne s'applique pas aux communes rurales ! Alors pourquoi s'obstiner à vendre ce terrain communal à la société HLM UNICIL qui portera le nombre de logements sociaux dans ce seul quartier à 90, pour lesquels le fait d'être pugétois n'est pas un critère d'attribution prioritaire et qui va faire perdre le caractère rural de notre village ?

Madame le Maire invite Madame DUCREUX à relire la réponse à cette question dans le compte rendu du Conseil municipal du 29 octobre 2020. La question avait déjà été évoquée et la réponse avait été donnée.

Séance levée à 19 H 00.